

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 03/09/2012
COMPTE RENDU TENANT LIEU DE PROCES VERBAL

Date de convocation : 28/08/2012
Nombre de conseillers : en exercice 15
 présents 08
 votants 08

L'an deux mille douze et le trois septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de L'Albenc, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Albert BUISSON, Maire

Présents : Mmes et Ms Albert BUISSON, Jean MELAY, Christelle GUIONNEAU, Ghislaine ZAMORA, Christian MATHIEU, Marie-Thérèse PICAT, Chéryl ROLLAND, Joseph ZARWANSKI

Absents : Mmes et Ms. Henri CAZES, Gérard CAMBON, Stéphane GILLET, Daphnée LEBON, Jean-Pierre LOCATELLI, Aymeric MARTIN, Guy OCHIER

Les conseillers présents, représentant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination de Madame Christelle GUIONNEAU, secrétaire de séance

FUSION DES COMMUNAUTES DE COMMUNES VERCORS-ISERE ET VINAY

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la Loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010, la Commission Départementale de Coopération Intercommunale a préconisé la fusion des deux Communautés de Communes de VERCORS-ISERE et de VINAY.

Monsieur le Préfet a pris un arrêté N° 2012213-0014 le 31 juillet 2012 portant projet de périmètre du nouvel établissement public de coopération intercommunale issu de la fusion des ces deux communautés de communes. Les deux Communautés de Communes ainsi que les vingt communes concernées ont trois mois pour délibérer pour entériner ou refuser les termes de cet arrêté Préfectoral.

Approbation du périmètre du nouvel établissement public (Dél. N° 2012-038)

Après lecture de l'arrêté de Monsieur le Préfet portant projet de périmètre du nouvel établissement public de coopération intercommunal issu de la fusion des Communautés de Communes VERCORS-ISERE et de VINAY, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, entérine les terme de cet Arrêté Préfectoral et émet un avis favorable à la création d'une Communauté de Communes issue de la fusion des Communautés de Communes VERCORS-ISERE et de VINAY.

Cette nouvelle structure comprend vingt communes :

- . MONTAUD
- . LA RIVIERE
- . ST QUENTIN SUR ISERE
- . BEAULIEU
- . CHANTESSE
- . CHASSELAY
- . COGNIN LES GORGES
- . CRAS
- . L'ALBENC
- . MALLEVAL
- . MORETTE
- . NOTRE DAME DE L'OSIER
- . POLIENAS
- . QUINCIEUX

- . ROVON
- . SERRE NERPOL
- . ST GERVAIS
- . VARACIEUX
- . VATILIEU
- . VINAY

Approbation du projet de statuts de la future Communauté de Communes (Dél. N°2012-039)

Monsieur le Maire donne lecture du projet de statuts de la future Communauté de Communes. Ce projet de statuts reprend l'ensemble des compétences des deux Communautés de Communes. Le mode de représentation des communes reste inchangé par rapport aux anciens statuts de la CCV à savoir : un délégué titulaire et un délégué suppléant pour chaque commune avec un délégué titulaire et un délégué suppléant supplémentaires par tranche de 500 habitants.

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le projet de statuts.

Décide de reporter la nomination des délégués à la prochaine réunion en raison de l'absence de certains élus.

RENFORCEMENT DU RESEAU BT DE CHAPUISIERE (Dél N° 2012-040)

Monsieur le Maire explique au Conseil que suite au dépôt de deux permis de construire à Chapuisière, ERDF a signalé un problème de manque de tension au niveau du poste desservant ce secteur (poste Chapuisière)

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, **le Conseil municipal**, à l'unanimité des membres présents :

- considérant qu'il est nécessaire de renforcer ce poste,
- est d'accord pour demander au Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI) d'étudier ce dossier dans les meilleurs délais.

PROJET DE MOTION DU SEDI POUR LE « FINANCEMENT DES AIDES AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES POUR L'ELECTRIFICATION RURALE »

Monsieur le Maire donne lecture d'une motion concernant les incertitudes liées au financement des aides aux collectivités territoriales pour l'électrification rurale, adoptée par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) lors de son assemblée générale. L'adoption de cette motion sera proposée à aux membres du Comité Syndical du SEDI lors de sa réunion du 17 septembre prochain.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents souhaite que les délégués de la commune approuvent cette motion.

DEMANDE D'AIDE FINANCIERE POUR LE CENTRE MEDICO SCOLAIRE DE SAINT-MARCELLIN (Del N° 2012-041)

Monsieur le Maire explique au Conseil que la commune de Saint Marcellin est autorisée à solliciter une participation financière aux frais de fonctionnement du centre médico-scolaire auprès des communes dont sont originaires les enfants qui y sont inscrits.

Il lit au conseil un projet de convention à établir entre la commune de L'Albenc et la commune de Saint Marcellin :

- cette participation financière est calculée au prorata du nombre d'élèves de la commune à chaque rentrée scolaire.
- le paiement s'effectue sur la base du compte administratif, cette participation est donc calculée après le 31 décembre de chaque année. La commune de L'Albenc règlera sa participation financière sur l'exercice budgétaire N+1
- la base actuelle est de 0.54 € par élèves scolarisés dans la commune et relevant du centre médico-pédagogique de Saint Marcellin.
- La présente convention pourra être actualisée par avenant.

La participation à payer cette année correspond à l'année scolaire 2011/2012, elle s'élève à 89,64 € (166 élèves x 0.54 €)

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- autorise le Maire à signer la convention avec la mairie de Saint Marcellin
- considère que la somme à payer pour l'année scolaire 2011-2012 s'élève à 89.64 € elle sera mandatée à l'article 6554 du budget 2012.

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE AU CONTRAT DE RIVIERE DU SUD GRESIVAUDAN

Monsieur le Maire explique que dans le cadre du contrat de rivière initié par les trois communautés de communes du Sud Grésivaudan, des réunions de travail et d'information vont être organisées sur tout le territoire, sur les différents thèmes liés à l'eau.

Monsieur le Maire explique qu'il serait souhaitable que des membres du conseil participent à ces réunions. Le conseil est d'accord avec cette proposition. Ces représentants seront désignés lorsque la liste des réunions sera établie.

APPROBATION DU NOUVEAU BAIL DU DIABLE AU THYM (Dél N° 2012-042)

Monsieur le Maire rappelle les discussions lors des réunions du 7 mai 2012 et du 6 août 2012 concernant le renouvellement du bail du restaurant le Diable au Thym.

Ce bail avait été établi en mars 2003 pour une durée de 9 ans. Le conseil avait décidé de reporter sa décision de renouvellement afin de mieux étudier différentes possibilités concernant le matériel mis en place, son renouvellement, les possibilités de travaux.

Monsieur le Maire présente le projet de bail établi à partir de toutes ces discussions.

Le conseil, à l'unanimité des membres présents est d'accord avec les termes de ce bail qui prendra effet au 1^{er} novembre 2012. Le loyer sera de 912,15 € HT

Ce projet de bail a été transmis pour vérification à Me Schuld, avocate de la commune.

ACHAT D'UN VEHICULES POUR LES SERVICES TECHNIQUES (Del N° 2012-043)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil le projet d'acquisition d'un petit tracteur multifonction pour le service technique.

Les devis font ressortir les tarifs suivants :

- achat d'un tracteur	7 100 € HT sur lequel pourra être installés :
- benne arrière	220 € HT
- lame à neige	1 800 € HT
- épandeur à sel	544 € HT
- tondeuse arrière	390 € HT
- tondeuse à main	340 € HT

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents est d'accord pour l'acquisition cette année du tracteur avec la benne, la lame à neige, l'épandeur à sel, pour un montant total HT de 9 664 €.

L'achat des tondeuses sera reporté à 2013.

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 6 SEPTEMBRE 2012

Cet ordre du jour n'appelle aucune remarque du conseil.

DEVIS POUR L'INSTALLATION DE VOLETS ROULANTS A LA MAIRIE

La Ste ACF a fourni un devis qui s'élève à :

4 807 € TTC pour un volet à système solaire

4 310 € TTC pour un système électrique.

Des devis vont être demandés à deux autres entreprises.

RETRAIT D'UNE DELIBERATION A LA DEMANDE DE MONSIEUR LE PREFET

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil d'un courrier en date du 13/07/2012 de Monsieur le Préfet de l'Isère, demandant le retrait de la délibération du 25 juin 2012 contre l'extraction du gaz de schiste. Le Conseil n'est pas compétent pour la mise en œuvre d'un permis accordé ou susceptible de l'être par le ministre de l'écologie.

Le Conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,

- considérant qu'il n'est pas habilité pour exiger l'arrêt des démarches de prospection et d'exploitation des gaz et huiles de schistes, pour demander l'annulation de tous les arrêtés ministériels accordant des permis exclusifs de recherche, pour s'opposer totalement à la prospection des mines d'hydrocarbure liquide ou gazeux et à leur exploitation,
- demande à Monsieur le Maire d'envoyer un courrier à Monsieur le Préfet de l'Isère pour l'informer du retrait de la délibération N° 2012-026. Toutefois il lui demande de préciser que, compte tenu de toutes les considérations citées en page 2 de la délibération du 25 juin 2012, il souhaite qu'il ne soit pas procédé à des prospections pour l'extraction du gaz de schiste sur la région et notamment sur la zone dite de Montfalcon.

Fait à L'Albenc le 3 septembre 2012

Albert BUISSON,
Maire de L'ALBENC,
Affichage du 08/09/2012 au 08/10/2012